



Groupe scout de Thetford Inc.
4334, rue St-Jean
Thetford Mines (Québec) G6H 1Y6
info@scoutsthetford.com – 418-423-4931
www.scoutsthetford.com

DISTRICT DE L'ÉRABLE



Contrat d'engagement

Année scout 2018-2019

1- Suspension et expulsion

- a. Le *Groupe scout de Thetford* se réservent le droit de suspendre temporairement ou définitivement un jeune qui ne respecte pas les règlements, le matériel ou les personnes.
- b. L'équipe d'animation se réservent le droit de restreindre l'accès à une activité, sortie, camp, réunion à un jeune si elle le juge mérité.

2- Présence aux activités de financement

- a. Les activités de financement sont obligatoires pour tous (parents et jeunes).
- b. Liste des activités de financement :
 - i. Vente de calendriers > samedi le **13 octobre 2018**.
 - ii. Collecte de canettes et bouteilles consignés > samedi le **5 janvier 2019**.
 - iii. D'autres activités de financement peuvent s'ajouter en cours d'année.
- c. Une compensation monétaire sera demandée en cas d'absence.

3- Autorisation de sortie

- a. Pour toute l'année scout en cours, j'autorise mon enfant à participer aux réunions hebdomadaires, activités spéciales, camps, rassemblements scouts, activités récompenses, activités de financement ou toutes autres activités annoncées préalablement par le *Groupe scout de Thetford*.
- b. J'autorise mon enfant à participer même si ce n'est pas moi personnellement qui amène l'enfant à l'activité. Toute personne (autre parent, frère, sœur, grands-parents, conjoint, amis, parents d'un autre scout, animateur, etc.) amenant l'enfant à l'activité agit en mon nom personnel.
- c. Aucune autre autorisation de sortie ne sera demandée en cours d'année.

4- Paiements des coûts

- a. Inscription annuelle
 - i. Le coût d'inscription est **90\$ / jeune**.
 - ii. Inscription gratuite pour les autres enfants de la même famille.
Les frais d'inscription seront chargés pour l'enfant le plus vieux.
 - iii. Si l'inscription se fait après le 1^{er} janvier, les coûts d'inscription seront réduits de 50%.
 - iv. Les frais d'inscription sont payables dans un délai maximum de 2 semaines suivant la date d'inscription.
Si une entente de paiement est conclue au moment de l'inscription, le délai de paiement peut être différent.

b. Uniforme

- i. Les coûts pour l'uniforme varient en fonction de l'unité et des années passées dans le mouvement.

Coût de l'uniforme scout	Castors (7-8 ans)	Louveteaux (9-11 ans)	Aventuriers (12-17 ans)
1 ^{ère} année dans les <i>Scouts de Thetford</i>	100 \$	100 \$	100 \$
2 ^e année dans la même unité	Gratuit	Gratuit	Gratuit
3 ^e année dans la même unité	N / A	Gratuit	Gratuit
4 ^e année dans la même unité	N / A	N / A	Gratuit
Passage de l'unité castors à l'unité louveteaux *	N / A	40 \$	N / A
Passage de l'unité louveteaux à l'unité aventuriers *	N / A	N / A	80 \$

* Ces coûts impliquent que le jeune amène lors de son passage à sa nouvelle unité les pièces qui composaient l'uniforme de son unité précédent. (Chemise, badges, foulard de Thetford, pochette, tuque de Thetford, ...)

- ii. Des frais supplémentaires seront chargés si le jeune a besoin de remplacer des pièces de son uniforme.
- iii. Les frais d'uniforme sont payables dans un délai maximum de 2 semaines suivant la réception du matériel. Si une entente de paiement est conclue au moment de la commande, le délai de paiement peut être différent.
- c. Camps
- i. Les coûts sont de **25\$ / nuit / jeune**. IMPORTANT: Advenant une présence partielle d'un jeune durant un camp, les coûts de la totalité des nuits du camp seront quand même chargés aux parents.
- ii. Lors de camp, le parent/tuteur s'engage à payer à l'avance minimalement le coût de la 1^{ère} nuit. Cette nuit ne sera pas remboursable.
- iii. Un rabais de **15\$** / jeune pourra être appliqué sur le coût du camp d'été si un de ses parents est présent à l'assemblée générale du groupe.
- iv. La présence aux activités de financement, aux réunions de parents, la participation au bon déroulement des activités des unités peuvent aussi apporter des rabais sur le coût du camp d'été. Ces rabais peuvent varier selon les unités.
- v. Des rabais supplémentaires peuvent être appliqués au camp d'été selon l'implication des parents au sein de l'équipe d'animation ou du conseil de gestion du groupe.
Animateur > 2 nuits de rabais / adulte impliqué, Gestionnaire > 1 nuit de rabais / adulte impliqué
- d. Autres coûts
- i. En plus des coûts d'inscription, d'uniforme et de camps, d'autres coûts peuvent être demandés en cours d'années pour d'autres activités (activités spéciales, activités récompenses, etc.).
- e. Les coûts peuvent être payés en argent comptant ou par chèque à l'ordre de *Groupe scout de Thetford*.

5- Mise à jour des informations personnelles

Afin que le *Groupe scout de Thetford* puisse bien servir ses membres, il est de la responsabilité du parent ou du tuteur d'informer en cours d'année l'équipe d'animation de tout changement dans la situation du jeune.

Exemples : état médical, condition physique, état émotionnel, adresse de résidence, numéro de téléphone, etc.

6- Signature

J'ai lu et je comprends les termes de ce contrat et je m'engage à les respecter.

Nom du parent/tuteur : _____ (en lettres moulées)

Signature du parent/tuteur : _____

Signé à _____, le _____